

iquement en 4<sup>me</sup> degré.

Département  
de la Seine

arrondissement  
de Paris

canton de Clamart

inscrit au Décret  
n° 115

# Université Impériale

## Académie de Paris

Le Recteur de l'Académie,

En vertu du décret impérial en date du 16 novembre

1812;  
En l'application de son excellence le Grand-Maître  
de l'Université;

En l'attestation délivrée par la personne compétente,  
dans laquelle il paraît que le sieur Fontarrabie (Roch), natif  
de Fontelle âgé de 45 ans, est de bonne vie et mœurs,  
et qu'il a l'intelligence et la capacité nécessaires pour  
remplir dignement les fonctions d'Instituteur primaire;

Autorise provisoirement le dit s<sup>r</sup> Fontarrabie à en  
exercer les fonctions dans la Commune de Fontelle à la  
charge par lui de se conformer aux décrets impériaux et aux  
réglements de l'Université, et de faire enregistrer préalablement  
le présent arrêté au Secrétariat de la Mairie; à cet effet  
il lui en sera délivré un extrait visé au Secrétaire  
de l'Académie.

Le présent arrêté sera communiqué à l'apposition de scellés  
au Grand-Maître.

Fait à Paris, chef-lieu de l'Académie, le quinze Mars  
1813. Signé Cléophasse.

Pour extrait conforme:  
Le Secrétaire de l'Académie, signé J. Bonnard  
Pour Copie conforme le Maire de Fontelle

Le 16 Mars 1813